

## PRP — ANNEXE Q

# RÈGLES DE CONDUITE EN DÉLÉGATION

Tous les athlètes, les parents et les entraîneurs sont tenus de se conformer à ces directives qui sont essentielles pour assurer le bon fonctionnement de la délégation du Québec. **En signant** le formulaire d'inscription, ils **acceptent de s'y conformer**.

### Obligations liées à une participation en délégation :

- Les athlètes sont pris en charge par le personnel de la mission et les entraîneurs dès leur arrivée au point de départ jusqu'à leur retour, et ce 24 heures par jour.
- Pendant les compétitions, un athlète ne peut quitter la délégation, sauf en cas de force majeure et sous l'autorité du chef de mission.
- Un athlète pourra, avec l'autorisation du gérant de son secteur et de son entraîneur quitter la délégation pour faire une sortie supervisée avec ses parents ou ses tuteurs légaux.
- Aucun athlète et entraîneur ne peut quitter la délégation pour aller dormir ailleurs que sur les lieux désignés comme étant l'hébergement de la délégation, sauf en cas de force majeure et sous l'autorité du chef de mission.
- Les parents, entraîneurs et athlètes qui ne sont pas membres de la délégation ne peuvent, **en aucun temps**, se retrouver sur les aires d'entraînement, sur le plancher de compétition et au site d'hébergement.
- Il est interdit, pour tous les athlètes, d'apporter de l'alcool ou de la drogue dans leurs bagages ou de consommer de l'alcool ou des drogues en tout temps sur les sites d'hébergement, de compétition ou d'entraînement. Un athlète pris en état d'ébriété ou sous l'effet de drogue sera passible d'un renvoi immédiat de la délégation ainsi que de sanctions disciplinaires supplémentaires.
- Lors d'événement en délégation, les entraîneurs sont responsables de leurs athlètes 24 heures/24 et doivent en tout temps assurer leur présence et leur disponibilité auprès des athlètes. L'utilisation de substances qui aurait comme effet de diminuer la capacité de ces derniers à assumer leur rôle d'entraîneur est fortement déconseillée. Un entraîneur pris en état d'ébriété ou sous l'effet de drogue sera passible d'un renvoi immédiat de la délégation ainsi que de sanctions disciplinaires supplémentaires.
- Il est interdit, et ce en tout temps, à des athlètes de sexe différent de se retrouver regroupés dans une chambre avec la porte d'entrée fermée.
- Tous les athlètes doivent respecter les couvre-feux suivants à moins d'indication contraire du personnel de la mission :

DISCIPLINES	ÂGES	COUVRE-FEU	
		AVEC COMPÉTITION LE LENDEMAIN	SANS COMPÉTITION LE LENDEMAIN*
GAF-GAM-STR GR-ACRO	12 ans et -	Sous la responsabilité des entraîneurs avec l'accord du gérant du secteur	20h30
	13 à 15 ans		21h30
	16 à 17 ans		23h00
	18 ans et +		Minuit

\* Le couvre-feu est émis par GYMQC et indique l'heure à laquelle les athlètes doivent être dans leur chambre. À partir de cette heure, les regroupements à l'extérieur des chambres sont interdits et ne seront pas tolérés.

Le non-respect de cette réglementation entraînera l'application de mesures disciplinaires suivant une démarche de gradation en fonction de la gravité et les impacts de la faute commise :

TYPE DE FAUTE	IMPACT
Mineure	Avertissement verbal
Importante	Avertissement écrit et retrait du support financier et des privilèges d'activités
Récidive	
Grave	Avertissement écrit et retrait de la délégation
Criminelle	Lettre d'expulsion de GYMQC pour une période déterminée

IDENTIFICATION DE L'ATHLÈTE	
Nom	
Club d'appartenance	
Discipline	<input type="checkbox"/> GAF <input type="checkbox"/> GAM <input type="checkbox"/> STR <input type="checkbox"/> ACRO <input type="checkbox"/> GR
Nom des parents ou tuteurs légaux	
Nom de l'entraîneur	

Nous affirmons avoir pris connaissance des règles de conduite en délégation et de nous y conformer.

Signature des parents ou tuteurs légaux : \_\_\_\_\_

Signature des parents ou tuteurs légaux : \_\_\_\_\_

J'affirme avoir pris connaissance des règles de conduite en délégation et de m'y conformer.

Signature de l'entraîneur : \_\_\_\_\_

J'affirme avoir pris connaissance des règles de conduite en délégation et de m'y conformer.

Signature de l'athlète : \_\_\_\_\_